

Comment avoir accès au chômage temporaire ?

Cliquez sur "se connecter".

Etape 1

The screenshot shows the website header with navigation links like 'Page d'accueil', 'A propos de la Sécurité Sociale', and 'Autres informations et services des autorités fédérales: www.belgium.be'. The main content area is titled 'Chômage temporaire' and includes sections for 'Infos générales' and 'Introduire'. A red box highlights the 'se connecter' button in the top navigation bar.

Introduisez votre nom d'utilisateur et mot de passes reçus par la poste.

Etape 2

The screenshot shows the 'S'annoncer' section with two options: 'Avec vos codes d'accès' and 'Avec votre carte d'identité électronique (eID)'. The 'Avec vos codes d'accès' section has a red box around the 'Nom d'utilisateur' and 'Mot de passe' input fields and the 'S'annoncer' button.

Lorsque vous vous annoncez pour la première fois, il apparaît l'écran ci-dessous. Cliquez sur « Suivant ».

Etape 3

The screenshot shows the 'Première connexion du Responsable des Accès.' page with a welcome message and a 'Suivant' button circled in red.

Vous devez à présent modifier les codes d'accès que vous avez reçus. Saisissez un nom d'utilisateur et un mot de passe de votre choix, en respectant les spécificités. Cliquez ensuite sur « Suivant ».

Etape 4

The screenshot shows the 'Enregistrement d'un Responsable des Accès' page with a form for entering user details. The 'Suivant' button at the bottom right is circled in red.



Etape 5

Quelles spécificités devez-vous respecter ?

SPÉCIFICITÉS DU NOM D'UTILISATEUR

Vous pouvez choisir librement votre nom d'utilisateur. Cependant, une fois attribué, celui-ci ne peut plus être modifié à l'avenir.
Un nom d'utilisateur valide doit répondre aux propriétés suivantes :

- Seuls sont autorisés les chiffres (0-9) et les lettres de l'alphabet (a-z)
- 8 caractères minimum - 30 caractères maximum ;
- Pas d'espace

Votre nom d'utilisateur doit être unique dans tout le système d'accès sur le site portail de la sécurité sociale. Si le nom d'utilisateur introduit a déjà été choisi par un autre utilisateur, vous serez invité à en choisir un autre.

Dans votre propre intérêt, nous vous demandons d'introduire votre nom d'utilisateur de manière discrète.

SPÉCIFICITÉS DU MOT DE PASSE

Vous pouvez choisir librement votre mot de passe et le changer à tout moment.
Un mot de passe valide doit répondre aux propriétés suivantes :

- 10 caractères minimum - 15 caractères maximum
- Pas d'espace
- Case-sensible (distinction entre les minuscules et les majuscules)
- Minimum 2 caractères alphanumériques (chiffres, caractères spéciaux)
- Seuls les caractères spéciaux suivants sont autorisés: ;=7./+*%><&@#(!{})_

Dans votre propre intérêt, nous vous demandons d'introduire votre mot de passe de manière discrète et de le changer régulièrement.

Pour clôturer votre enregistrement, cliquez sur « Confirmer ».

Etape 6

Vous devez désormais utiliser les nom d'utilisateur et mot de passe que vous avez choisis. Cliquez sur « S'annoncer » pour vous annoncer maintenant avec vos nouveaux nom d'utilisateur et mot de passe.

Etape 7

Vous devez à nouveau vous annoncer avec vos nouveaux nom d'utilisateur et mot de passe.

Etape 8

Fermez ensuite l'écran d'authentification.

Vous êtes maintenant connecté au portail de la sécurité sociale.



Sur la page d'accueil du chômage temporaire, cliquez sur «Introduire chômage temporaire» pour accéder au service en ligne.

Etape 9



Page d'accueil | A propos de la Sécurité Sociale | Autres informations et services des autorités fédérales: www.belgium.be

securitesociale.be / employeur

Vous n'êtes pas connecté - [se connecter](#) | [s'enregistrer](#) | [e-Box](#) | [Contact](#) | [Aide](#) | [Calendrier](#) | Recherche

Chômage temporaire

» Chômage temporaire

pour: employeurs ONSS , employeurs ONSSAPL 

Les employeurs qui utilisent l'application "Chômage temporaire" peuvent consulter la décision prise par l'ONEM au sein de cette application.

Les décisions sont disponibles le lendemain de la prise de décision de l'ONEM. Elles sont consultables sous format .pdf.

Les déclarants qui effectuent des communications de « Chômage temporaire » par messages électroniques structurés recevront par cette même voie la décision finale de l'Onem.

[Présentation de la décision finale transmise par message électronique structuré](#) 

La communication de chômage temporaire obligatoirement électronique

Pour plus d'infos:

- [Communication électronique du chômage temporaire à l'ONEM](#) 
- [Comment avoir accès au chômage temporaire ?](#) 
- [Démo vidéo](#)  (1222kb)

On entend par "chômeur temporaire", "le travailleur lié par un contrat de travail dont l'exécution est temporairement, soit totalement, soit partiellement, suspendue".

Lorsque le travailleur est privé de rémunération pendant ces suspensions, il peut prétendre aux allocations de chômage comme chômeur temporaire.

Pour Plus d'info: [A propos du chômage temporaire](#).

Toutes les informations techniques concernant le chômage temporaire sont regroupées dans [TechLib](#) 

Infos générales

- [A propos du chômage temporaire](#)
- [Qui doit faire une déclaration ?](#)
- [Après avoir déclaré](#)

Introduire

- [Manuel Chômage temporaire Step By Step ?](#) 

Introduire chômage temporaire 

TechLib

[Glossaires et XML](#) 

Une question?

Posez votre question via le [formulaire de contact](#) 

